

Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 20 mars 2024

| Nombre de membres |             |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC    | En exercice |
| 70                | 70          |
| Présent           | Votant      |
| 49                | 57          |

#### Date de convocation

**14 mars 2024**

#### Habitat – Modification du règlement d'aides à la rénovation de façades

**N° de la délibération  
2024-125**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 20 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1<sup>er</sup> Vice-président.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Vu la délibération n°2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2019 339 du 17 septembre 2019 approuvant les régimes d'aides et les dispositifs de l'habitat privé ;

Vu la délibération n°2019-422 du 13 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides liées aux dispositifs PIG et OPAH-RU,

Vu la convention 2020-2025 n°007PRO021 de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain sur les communes de Tournon-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage et Saint-Félicien

Vu la délibération n°2021-118 du 24 mars 2021 approuvant la modification du règlement d'aides lié aux dispositifs d'amélioration de l'habitat,

SLOW

Vu la délibération de l'ANAH n°2020-25 du 17 juin 2019 relative au cadre d'expérimentation en faveur de la redynamisation des centres-villes ;

Vu la délibération n° 2022-064 du 9 février 2022 approuvant l'instauration d'un régime d'aides à la rénovation des façades et la signature d'un avenant à la convention OPAH-RU 2020-2025 ;

Considérant qu'ARCHE Agglo avait mis en place une aide à la rénovation des façades en secteur OPAH-RU adossée aux aides expérimentales de l'ANAH. Pour mémoire, deux possibilités de financement avaient été définies en lien avec les aides communales :

- ✓ soit aides commune et ANAH
- ✓ soit aides commune et Agglo

Considérant que l'ANAH ne prolonge pas son aide aux façades mais que sur les deux années d'expérimentation, l'aide de l'ANAH n'a été versée pour aucun dossier, les critères étant trop limitatifs ;

Considérant que le cofinancement Commune/Agglo a permis d'aider 12 dossiers pour un montant global de 24 000€ en 2 ans.

Considérant qu'au vu de la dynamique en cours, il est proposé de prolonger le régime d'aides à la rénovation des façades jusqu'à la fin de l'OPAH-RU soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que le règlement des communes n'a pas nécessité d'être modifié s'ils ne mentionnent pas de date de fin.

Considérant le règlement pour les aides à la rénovation des façades ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides à la rénovation de façades ci-annexé prolongeant ce régime d'aides jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veaunes, le 20 mars 2024.

Pour le Président  
Empêché par application de l'article 5211-2 du CGCT  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Xavier ANGELI

